

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023**

Séance n°2 du 15 février 2023

Délibération n°DEL2023021505

Objet : approbation du Compte de
Gestion 2022 de l'Office de
Tourisme du Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23
Nombre d'excusés : 16
Nombre d'absents : 1

Le 15 février 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme BERNARD Anne -Marie – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GAURON Jean-François – M. HENTRY Jimmy - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique –M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Etaient excusés : BAUDRILLART Agnès – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA – M. BARONI Patrick - M. COLIN Bernard - M. POINSET Cyril - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir de M. THOMAS Jean-Claude) – M. SEGUINAR Clauddy - M. THOMAS Hubert.

Etaient excusés : M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine – M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MATHIEU Xavier – M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir à Mme MOREAU Carole) - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Etait absent : M. POUX Pierre.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU RUFFÉCOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme et notamment son article L133-8,

La Directrice de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois présente le compte de gestion 2022 de l'office de tourisme adopté par le comité de direction de l'office de tourisme le 1^{er} février 2023 (cf. annexe).

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité syndical à 26 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION :

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021505-DE
Reçu le 21/02/2023

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de l'Office de Tourisme du Ruffécois strictement concordant au compte administratif 2022.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.